



PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION

SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT AVAL **DU GARDON** 

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE

SAINT-BONNET-DU-GARD

## CARTOGRAPHIE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral le :

16 septembre 2016

## <u>Légende:</u>

inondable par un aléa fort F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort

F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort M - U = zone urbaine

inondable par un aléa modéré M - Ucu = zone de centre urbain xx.xx inondable par un aléa modéré M - NU = zone non urbaine

inondable par un aléa modéré

R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel

Cote PHE extraite de la modélisation de la crue de référence

R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel

R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel

